

(Avec l'aimable autorisation de l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec)

Suite aux travaux du comité de liaison avec la Cour Supérieure en matière familiale en collaboration l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec, vous trouverez ci-dessous la liste des documents requis à ajouter au libellé de vos avis de présentation. Cette liste servira d'indication aux personnes qui choisissent de se représenter seules et d'aide mémoire des documents nécessaires lorsqu'il y a des demandes de pension alimentaire :

- Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants;
- État des revenus et dépenses et bilan (formulaire III) « dûment complété »;
- Déclaration sous serment contenant les informations prescrites par règlement (444 C.p.c.)
- Copie de déclarations d'impôt fédérale et provinciale pour la dernière année fiscale;
- Avis de cotisation pour la dernière année fiscale;
- Dernier talon de chèque de paye;
- États financiers des revenus d'entreprise et de travail autonome;
- Liste des revenus et dépenses à jour (pour les travailleurs autonomes)
- Attestation de participation à la séance d'information sur la parentalité et la médiation.